

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025.01.13_01

Le 13 janvier deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Thierry BINET- Corinne BUSALB- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Jean Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN- Nicole RECORDON – François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Bernard FUMEY a donné procuration à Pascal DUMONT- Lina BLANC a donné procuration à François RIEU.

Était absent : André CARRABIN

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 7 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 13

Excusés : 2

Absent : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 01 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DON DE L'ASSOCIATION PAROISSIALE A LA COMMUNE.

Monsieur expose que la commune a réalisé la restauration des marches du perron de l'église. Le coût de l'opération s'est élevé à 11 300.00 €uros.

L'association diocésaine de Maurienne propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 1 000 €uros pour une partie des travaux.

Ouïe cet exposé, Le Conseil municipal, par :

Abstentions	
Contre	
Pour	15

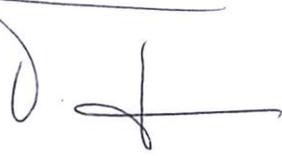
→ **ACCEPTE** le don d'un montant de 1 000 €uros de l'association paroissiale de Maurienne exclusivement réservé à la réalisation des marches du perron de l'église.

→ **DIT** que le titre de recette sera imputé au compte 10251 « dons et legs en capital et participations financières ».

→ **AUTORISE** le maire à accomplir toutes formalités à ce sujet.

A GRIGNON, le 13 janvier 2025.

Le Maire,
François RIEU



Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

